

 Démarche qualité	Organisation générale de la sécurité incendie et schéma d'évacuation en cas d'incendie	Page : 1/5
		INFRAS-PROC-009
		Version : 4
		Date d'application: 07/10/2015
Processus Gestion des infrastructures et des équipements	Sous processus /	Type de document Procédure

Auteur(s) M F. Andrianne Responsable travaux et sécurité	Signataire(s) : M N. Blanchart Directeur des Etablissements M T. Istace Directeur du pôle médico-social adultes Mme S. Nicolas Directrice du site enfants
---	--

Validé en :

- Validation électronique
- COPIL le 06/12/2013 (version 2)

Etablissements concernés :

- ☐ Tous
- ☒ CRFA – Saint Julien
- ☒ CRFE
- ☒ CPO - UEROS
- ☒ SAMSAH-SAVS
- ☒ CRME
- ☐ SESSAD

Services/professionnels concernés :

- Tous les professionnels des établissements

Document(s) associé(s) – Annexes

- [Consignes générales en cas d'incendie au site adultes : INFRAS-INST-003](#)
- [Consignes générales en cas d'incendie au site enfants : INFRAS-INST-004](#)
- [Consignes générales en cas d'incendie aux studios CRFA : INFRAS-INST-005](#)
- [Consignes générales en cas d'incendie au pôle médico-social adultes PMSA : INFRAS-INST-006](#)

 Démarche qualité	Organisation générale de la sécurité incendie et schéma d'évacuation en cas d'incendie	Page : 2/5
		INFRAS-PROC-009
		Version : 4
		Date d'application: 07/10/2015
Processus Gestion des infrastructures et des équipements	Sous processus /	Type de document Procédure

Objet de la procédure

Cette procédure a pour objet de définir les modalités d'organisation de la sécurité incendie pour l'ensemble des établissements.

L'organisation de la sécurité incendie dans un établissement a pour but :

1. La sauvegarde des personnes,
2. La protection des biens,
3. La pérennité de l'entreprise.

Cette organisation est l'un des maillons de la chaîne de sécurité.

Références réglementaires

- Arrêté du 10 décembre 2004 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public

Définitions et abréviations

RIA : Robinet d'Incendie Armé

APSAD : Assemblée Plénière de Sociétés d'Assurances Dommages

Modalités

Organisation générale

1. PREVENTION :

- Recherche des causes de feu, d'explosion, de propagation
- Détermination des points sensibles et dangereux
- Actions pour :
 - éliminer
 - neutraliser
- Respect de la réglementation
- Recommandations des assurances (règles APSAD)

2. PREVISION :

- Mise en place de moyens pour :
 - ALERTER les secours
 - EVACUER les personnes
 - LUTTER contre le feu

3. ORGANISATION :

- Mise en place d'un service de sécurité incendie
- Modalités de l'alarme, de l'alerte, de l'intervention et de l'évacuation.
- Surveillance
- Consignes

 Démarche qualité	Organisation générale de la sécurité incendie et schéma d'évacuation en cas d'incendie	Page : 3/5
		INFRAS-PROC-009
		Version : 4
		Date d'application: 07/10/2015
Processus Gestion des infrastructures et des équipements	Sous processus /	Type de document Procédure

4. **FORMATION :**

- Pour l'utilisation des moyens de lutte :
 - Extincteurs
 - R.I.A
- Exercices pratiques :
 - sur feux réels
 - d'évacuation

5. **ACTUALISATION :**

- Contrôle et entretien des installations
- Mise à jour des plans d'évacuation et d'intervention afin de faciliter l'intervention des secours.

Schéma d'évacuation en cas d'incendie

1. **TERMINOLOGIE :**

- Le sauvetage, action permettant la mise en sécurité des personnes en danger.
- La mise en sécurité, transfert vers un lieu sûr par le personnel désigné (guide d'évacuation)
- L'évacuation, mise en lieu sûr, sous la direction des responsables désignés (SSIAP 1)

2. **PRINCIPE DE BASE DE L'EVACUATION DES PERSONNES :**

- La mise à l'abri des personnes a priorité sur la sauvegarde des biens.
- L'évacuation des personnes ne s'improvise pas, elle se prépare minutieusement.
- L'évacuation des personnes consiste en un ratissage complet de la zone menacée par l'incendie
- L'organisation de cette opération doit tenir compte :
 - de la disposition des lieux
 - de la distribution des issues
 - de l'emplacement éventuel du foyer
- Cette opération peut être précédée éventuellement, par l'exécution de consignes de sécurité particulières, par exemple :
 - la fermeture des portes et des fenêtres après évacuation des locaux
 - la coupure des installations électriques du secteur concerné
 - le blocage des ascenseurs au niveau du rez-de-chaussée (CRFA et PMSA)

	Organisation générale de la sécurité incendie et schéma d'évacuation en cas d'incendie	Page : 4/5
		INFRAS-PROC-009
		Version : 4
		Date d'application: 07/10/2015
Processus Gestion des infrastructures et des équipements	Sous processus /	Type de document Procédure

3. ORGANISATION GENERALE DE L'OPERATION :

- Désigner un responsable général de l'évacuation (SSIAP 1). Il est l'un des deux adjoints du chef de service de sécurité incendie (SSIAP 3)
- Diviser l'établissement en « secteurs d'évacuation » en fonction du lieu du sinistre et des zones non sinistrées
 - par étages
 - par services
 - par ateliers
- Désigner, par secteur ainsi créé :
 - un responsable local de la zone et son suppléant (cadre, responsable de service, IDE, formateurs...)
 - un guide d'évacuation
- Déterminer par secteur, compte tenu du nombre de sorties possibles, des itinéraires d'évacuation.
- Fixer un point de rassemblement par secteur de façon à ne pas gêner l'action des secours.

L'ordre d'évacuation peut être donné par :

- Le chef de service sécurité incendie
- Le responsable de l'évacuation (local ou général)

Le personnel est averti par le signal d'alarme d'évacuation générale.

Les itinéraires, au nombre de 2, seront visiblement fléchés et jalonnés par un éclairage de sécurité.

4. DEROULEMENT DE L'OPERATION :

A l'audition du signal sonore ordonnant l'évacuation, le personnel doit :

- Cesser le travail
- Ne pas s'affoler
- Appliquer les consignes
- Se diriger sans hâte vers l'issue désignée par le responsable de l'évacuation
- Suivre le guide
- Répondre à l'appel au point de rassemblement
- Ne pas retourner sur les lieux du sinistre

 Démarche qualité	Organisation générale de la sécurité incendie et schéma d'évacuation en cas d'incendie	Page : 5/5
		INFRAS-PROC-009
		Version : 4
		Date d'application: 07/10/2015
Processus Gestion des infrastructures et des équipements	Sous processus /	Type de document Procédure

SURVEILLANCE

Quel que soit le type d'établissement, le « point fixe » est le local où se trouve le système de sécurité incendie. Dans certains cas il peut être différent en fonction des horaires de travail. Une permanence doit être assurée de façon continue.

Il peut être :

- Le standard
- Infirmerie
- Téléphone portable en service

Le personnel en poste au point fixe est chargé :

- de recevoir les alarmes restreintes transmises par postes téléphoniques, déclencheurs manuels ou par la détection incendie
- de recueillir les informations d'une tierce personne
- de diffuser l'alarme intérieure
- d'appeler les secours extérieurs
- d'indiquer la nature du sinistre et d'en préciser son emplacement
- de prévenir la direction

CONSIGNES

Des consignes précises « conformes aux normes » constamment mises à jour, affichées sur supports fixes et inaltérables doivent indiquer :

- les modalités d'alerte des sapeurs pompiers
- les dispositions à prendre pour assurer la sécurité du public et du personnel
- la mise en œuvre des moyens de secours de l'établissement
- l'accueil et le guidage des sapeurs pompiers.

